



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24 /2026

portant réglementation de la circulation

Rue du Stade

Journée porte ouverte du 07 juin 2026

Le Maire de la Commune d'INNENHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés ;

VU la demande présentée par Mrs URBAN Denis et GRUBER Robin en vue d'organiser une **Journée Porte Ouverte par les Artisans et Commerçants d'Innenheim**, le dimanche 07 juin 2026 rue du Stade;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre le bon déroulement de cette manifestation pour d'une part, ne pas entraver la circulation et d'autre part, assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1 : La circulation est interdite **le dimanche 07 juin 2026 de 8 h à 19 h** dans la rue du Stade à l'exception des véhicules des services de sécurité et de secours, et des riverains devant se déplacer par nécessité absolue.

Une déviation sera mise en place par la rue du Tramway et le chemin d'exploitation Niedermatten pour accéder à la salle polyvalente, au plateau sportif et à l'étang de pêche (Cf. Plan annexe).

Article 2 : Les organisateurs de la manifestation mettront en place les panneaux de signalisation réglementaires.

Article 3. Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

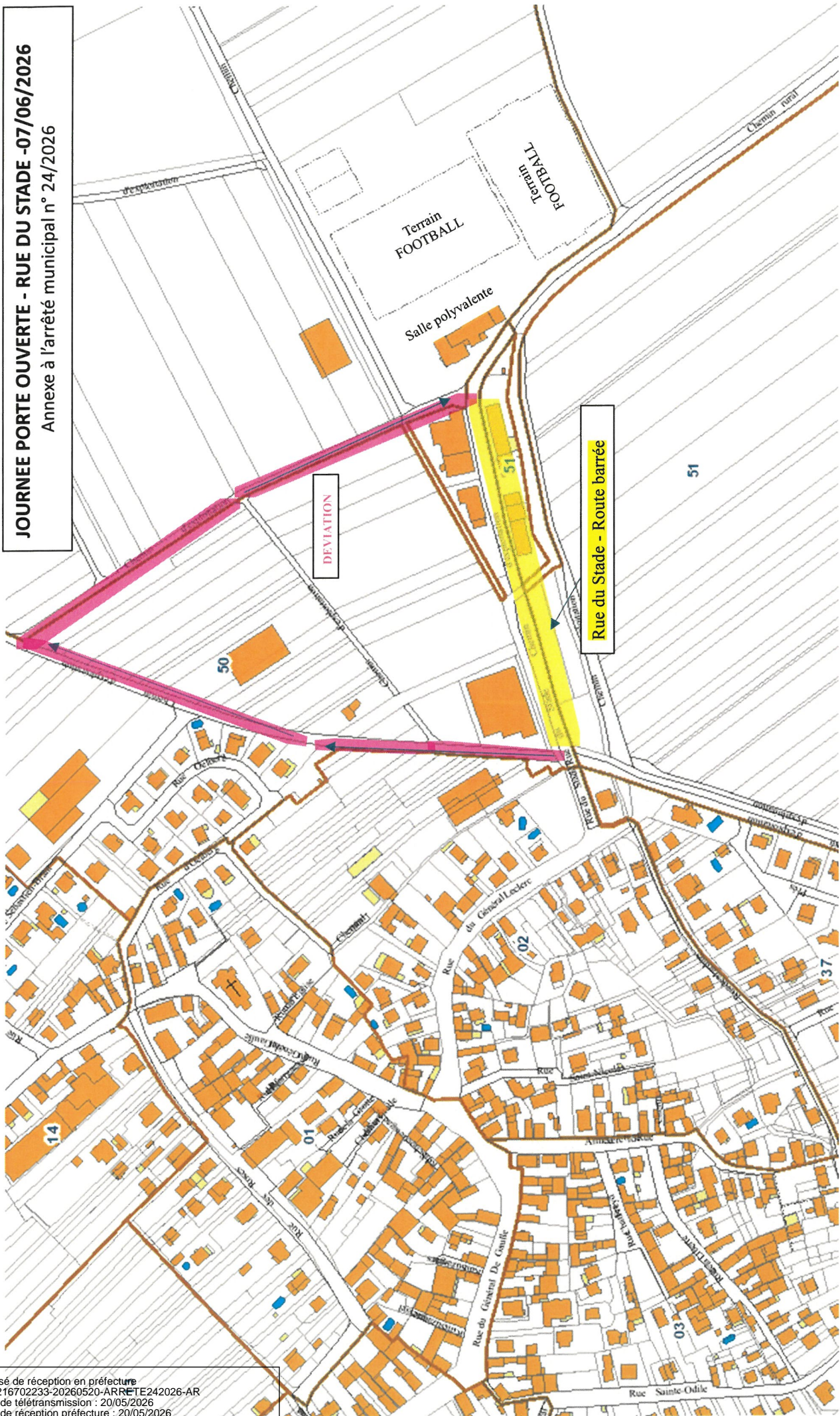
- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- M. le Chef de la Police Pluricommunale à Obernai
- M. le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers Innenheim
- M. le Chef du Groupement Sud du SIS à Obernai
- Mrs URBAN Denis et GRUBER Robin, organisateurs
- Affichage
- Archives.

Fait à Innenheim, le 20 mai 2026

Le Maire,
Hervé BENTZ.



JOURNEE PORTE OUVERTE - RUE DU STADE -07/06/2026
Annexe à l'arrêté municipal n° 24/2026



DEVIATION

Rue du Stade - Route barrée

DEVIATION

Rue du Stade - Route barrée